



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 octobre 2008

Constitution de Commissions Municipales

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 octobre 2008

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard ZABATTA
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2008

DELIBERATION D20080379

SECRETARIAT GENERAL

Constitution de Commissions Municipales

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L. 2121-22 du C.G.C.T. dispose que « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

Je vous propose de créer 5 commissions municipales, dont 1 commission plus spécifique et 4 commissions municipales thématiques :

1. Commission de coordination et d'évaluation : Evaluation des politiques publiques, développement durable et solidarité

2. Les ressources de la ville

- Finances - économie
- Ressources Humaines
- Contractualisations et Relations Internationales
- Informatique
- Moyens généraux
- Vie municipale
- Toute question ne relevant pas du champ d'une autre commission

3. La vie dans la ville

- Culture
- Tourisme
- Animation et loisirs
- Sports
- Enfance et petite enfance
- Jeunesse
- Vie scolaire
- Education populaire

4. L'espace de la ville

- Espaces publics et cadre de vie
- Patrimoine
- Handicap / accessibilité
- Aménagement
- Habitat et logement
- Urbanisme
- Diversité biologique

5. Les solidarités dans la ville

- Action sociale
- Insertion
- Logement d'urgence
- Précarité et illetrisme
- Aînés
- Famille
- Quartiers

Les commissions municipales n'ont pas de pouvoir décisionnel, seul le Conseil municipal a le pouvoir d'engager juridiquement la commune et le Maire est seul compétent pour fixer l'ordre du jour du Conseil municipal. Elles ont un rôle de consultation et de réflexion.

La Commission de coordination et d'évaluation permettra une approche transversale sous l'angle du tryptique de l'évaluation des politiques publiques, du développement durable et de la solidarité.

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, les commissions se verront saisies des projets de délibérations soumis au Conseil municipal qui entrent dans le champ de leurs attributions.

Elles pourront également se voir confier d'autres missions telles que la réflexion à plus long terme sur des projets de délibérations à inscrire à des conseils municipaux ultérieurs, l'initiative de projets et de réflexions à mener, ainsi que le suivi des délibérations votées.

Il est proposé que les 4 commissions thématiques soient composées de 11 élus chacune, ce qui permet à chaque Conseiller municipal d'être membre d'au moins une commission. La commission de coordination et d'évaluation comprendra 12 élus (4 x 3 membres de chaque commission thématique).

Pourront en outre assister aux réunions en tant qu'observateurs, des élus non membres de la commission.

Seront également invités les techniciens ayant en charge les dossiers soumis à la commission.

Ces commissions ne sont pas publiques.

Ainsi que le prévoit l'article L. 2121-22 du CGCT, une vice-présidence est prévue si le maire est absent ou empêché. Je vous propose qu'au sein de chaque commission, soient élus un 1^{er} Vice-président et un 2^{ème} Vice-président au cas où le 1^{er} Vice-président serait absent ou empêché.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Créer les 5 commissions municipales suivantes:

1. Commission de coordination et d'évaluation (Evaluation des politiques publiques, développement durable et solidarité)
2. Les ressources de la ville
3. La vie dans la ville
4. L'espace de la ville
5. Les solidarités dans la ville

- Fixer la composition de chaque commission thématique à 11 membres et 12 membres pour la commission de coordination et d'évaluation.

- Elire les membres qui siègeront dans chaque commission.

Il a été procédé à cette désignation par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Commissions municipales	Composition
1 - Commission de coordination et d'évaluation	Monsieur Alain PIVETEAU Monsieur Patrick DELAUNAY Madame Delphine RENAUD-PAGE Monsieur Bernard JOURDAIN Monsieur Amaury BREUILLE Monsieur Frank MICHEL Madame Josiane METAYER Madame Nathalie SEGUIN Monsieur Jacques TAPIN Madame Blanche BAMANA Monsieur Alain BAUDIN Monsieur Marc THEBAULT

<p>2 – Les ressources de la ville</p> <p>Finances – Economie Ressource Humaines Contractualisation et Relations Internationales Informatique Moyens Généraux Vie Municipale Toute question ne relevant pas du champ d'une autre commission</p>	<p>Monsieur Jean-Louis SIMON Madame Pilar BAUDIN Monsieur Alain PIVETEAU Monsieur Gérard ZABATTA Monsieur Frédéric GIRAUD Madame Gaëlle MANGIN Monsieur Jean-Claude SUREAU Monsieur Alain BAUDIN Monsieur Guillaume JUIIN Monsieur Marc THEBAULT Monsieur Bernard BARE</p>
<p>3 - La vie dans la ville</p> <p>Culture Tourisme Animation et Loisirs Sports Enfance et petite enfance Jeunesse vis scolaire Education populaire</p>	<p>Madame Anne LABBE Madame Chantal BARRE Madame Françoise BILLY Monsieur Nicolas MARJAULT Madame Emmanuelle PARENT Monsieur Bernard JOURDAIN Madame Delphine RENAUD-PAGE Monsieur Patrick DELAUNAY Monsieur Michel SURET-CANAL Madame Nathalie BEGUIER Monsieur Jérôme BALOGE</p>
<p>4 - L'espace de la ville</p> <p>Espaces publics et cadre de vie Patrimoine Handicap / accessibilité Aménagement Habitat et logement Urbanisme Diversité biologique</p>	<p>Monsieur Christophe POIRIER Monsieur Michel GENDREAU Madame Nicole IZORE Madame Josiane METAYER Madame Geneviève RIZZI Monsieur Frank MICHEL Monsieur Amaury BREUILLE Madame Nicole GRAVAT Monsieur Denis THOMMEROT Madame Sylvette RIMBAUD Madame Jacqueline LEFEBVRE</p>
<p>5 - Les solidarités dans la ville</p> <p>Action sociale Insertion Logement d'urgence Précarité et illettrisme Aînés Famille Quartiers</p>	<p>Monsieur Pascal DUFORESTEL Monsieur Hüseyin YILDIZ Monsieur Jacques TAPIN Madame Annie COUTUREAU Madame Annick DEFAYE Monsieur Jean-Pierre GAILLARD Madame Blanche BAMANA Madame Nathalie SEGUIN Madame Julie BIRET Madame Dominique BOUTIN-GARCIA Madame Elisabeth BEAUVAIS</p>

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD

